



Institut belge des services postaux  
et des télécommunications

**Communication du Conseil de l'IBPT  
du 15 décembre 2020  
concernant la liste des prestataires de services postaux  
titulaires d'une licence individuelle**

## **TABLE DES MATIÈRES**

|   |   |
|---|---|
| Introduction.....   | 2 |
| Liste des prestataires de services postaux titulaires d'une licence individuelle..... | 2 |

## Introduction

- Conformément à l'article 6, § 3, de la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux, on trouve dans le tableau ci-dessous le nom des prestataires de services postaux qui sont titulaires d'une licence individuelle. Selon cette disposition, la liste est mise à jour au moins une fois par an et publiée sur le site Internet de l'Institut.

## Liste des prestataires de services postaux titulaires d'une licence individuelle

- Le tableau ci-dessous contient les noms des prestataires de services postaux titulaires d'une licence individuelle octroyée par l'IBPT pour la prestation de services d'envois de correspondance qui relèvent du service universel.

| Licences octroyées après le 31 décembre 2010                          |                         |                         |  |
|---|-------------------------|-------------------------|--|
| Opérateurs sous licence   | Date d'enregistrement   | Numéro d'enregistrement | Services offerts dans le cadre de la licence octroyée  |
| bpost<br>Centre Monnaie<br>1000 Bruxelles                             | 14-12-2018 <sup>1</sup> | PO2018-BPOSTLIF         | Services d'envois de correspondance, y compris recommandés, sur tout le territoire national                        |
| Glejor BVBA<br>Gallestraat 5<br>3650 Dilsen-Stokkem                   | 20-12-2018              | PO2018-GLEJORLIN        | Services d'envois de correspondance (hors recommandés) sur le territoire de la commune de Dilsen-Stokkem (CP 3650) |
| SPAN Diffusion<br>Clos des Masures, 11<br>4052 Chaudfontaine-Beaufays | 10-09-2019              | PO2019-SPANDIFFUSIONLIF | Services d'envois de correspondance publicitaire dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale           |

<sup>1</sup> En application de l'article 29 de la loi du 26 janvier 2018, bpost était réputée disposer d'une licence jusqu'au 31-12-2018. La licence octroyée à bpost par le Conseil de l'IBPT, le 14-12-2018, est entrée en vigueur le 1-01-2019.

|  |            |                          |  |
|--|------------|--------------------------|--|
| SPRL Net Express<br>(opérant sous la<br>dénomination<br>commerciale <sup>2</sup><br>"TBC-Post")<br>Rue Pierre des<br>Béguines, 10<br>1390 Grez-Doiceau | 10-11-2020 | PO2020-<br>NETEXPRESSLIF | Services d'envois de<br>correspondance<br>compris dans le service<br>universel (en ce<br>compris les envois<br>enregistrés) sur tout le<br>territoire national |
|--|------------|--------------------------|--|

3. L'article 2, 8°, de la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux définit un « envoi de correspondance », comme : « *une communication écrite sur un support physique quelconque qui doit être acheminée et remise à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'envoi lui-même ou sur son conditionnement, exceptés les livres, catalogues, journaux et périodiques* ».
4. Conformément à l'article 6, § 4, de la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux, les services postaux suivants sont exclus de l'obligation de licence :
- les services postaux qui sont exclus du service universel en vertu des dispositions du chapitre 5 relatif au service postal universel de la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux (articles 14 à 24 inclus) et ne relèvent donc pas du service universel ;
  - le service limité au transport d'envois postaux ;
  - les activités de routage telles que définies à l'article 2, 20°, de la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux, qui consistent en des activités de préparation des envois postaux selon les normes des prestataires de services postaux, éventuellement combinées avec d'autres activités de préparation d'envois postaux comme l'emballage, l'impression ou l'affranchissement des envois postaux.

Axel Desmedt  
Membre du Conseil

Jack Hamande  
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren  
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen  
Président du Conseil

<sup>2</sup> TBC-Post est une marque ; Monsieur Thierry Brugma en est le titulaire. Cette marque était exploitée par la SPRL Mosaic (dont Monsieur Brugma était le gérant) jusqu'à sa faillite en décembre 2019. Monsieur Brugma (gérant de NET Express) autorise à présent son exploitation par NET Express.